## REÇU EN PREFECTURE le 17/03/2022 Application agree Elegalite com

99\_DE-083-218301018-20220314-DEL021\_2022

#### DEPARTEMENT DU VAR

### REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RAMATUELLE

### Séance du 14 mars 2022

L'an deux mille vingt deux et le quatorze du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Albert Raphaël, sous la présidence de Roland BRUNO, maire.

Membres en exercice: 19 Date de la convocation: 10 mars 2022

Présents: 14 Date de transmission en préfecture: 1 7 MARS 2022

Pouvoirs: 2 Date d'affichage: 17 MARS 2022

Votants: 16

<u>Présents</u>: Patrick RINAUDO, Patricia AMIEL, Richard TYDGAT, Danielle MITELMANN, Jean-Pierre FRESIA, Odile TRUC, Line CRAVERIS, Benjamin COURTIN, Bruno CAIETTI, Alexandre SURLE, Camille de SAINT JULLE DE COLMONT, Léonie VILLEMIN, et Enzo BAUDARD-CONTESSE.

Pouvoirs: Michel FRANCO à Bruno CAIETTI et Pauline GHENO à Roland BRUNO.

Absents excusés: Sandra MANZONI, Patrick GASPARINI et Bruno GOETHALS.

Léonie VILLEMIN a été nommée secrétaire

N° 21/2022 OBJET: BUDGET COMMUNE: VOTE DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT PAYANT PAR HORODATAGE ET

DES FORFAITS POST STATIONNEMENT AU QUARTIER DE L'ESCALET.

Patrick RINAUDO rapporteur, expose à l'assemblée que le quartier de l'Escalet subit depuis un certain nombre d'années déjà une pression touristique croissante qui s'est sensiblement aggravée depuis la crise du COVID. Il en résulte une fréquentation de cette partie du littoral qui, désormais, dépasse sa capacité d'accueil, tant en nombre d'automobiles sur la voirie communale, qu'en nombre de promeneurs sur le sentier du littoral entre la pointe Canadel et le cap Taillat.

D'une part, la commodité de la circulation sur le chemin communal n°26 dit « boulevard de La Praya » est compromise par un engorgement des automobiles dès le milieu de la matinée en haute saison, ce qui représente un risque pour la sécurité et l'ordre publics, la desserte des propriétés riveraines ou du littoral pouvant devenir parfois problématique.

D'autre part, l'espace naturel remarquable du littoral connaît une fréquentation excessive, avec pour le public les désagréments de la surpopulation, sur la plage dont la surface se réduit d'année en année, sur le sentier du littoral où l'on constate des files d'attente, et pour la faune et la flore un stress croissant.

Alors que partout ailleurs dans la Presqu'île le stationnement sur le littoral est payant, il s'avère que la gratuité agit comme un facteur d'aggravation de la fréquentation du quartier de l'Escalet, notamment par les automobiles, mode de déplacement encore très prédominant.

Pour réguler la fréquentation du quartier dans ces circonstances, il apparaît désormais nécessaire d'instaurer un stationnement payant sur le boulevard de La Praya, et sur le terrain mis à la disposition de la commune par l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine de l'Escalet.

La tarification doit tout à la fois soulager la pression des automobiles sur les espaces publics, encourager la pratique de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, déplacer la fréquentation des espaces naturels vers les périodes de l'année

# REÇU EN PREFECTURE 1e 17/03/2022 Application agricus F-legates cons. 99\_DE-083-218301018-20220314-DEL021\_2022

les moins chargées pour un « tourisme doux », et ménager des possibilités d'accéder au site à moindre coût dans un souci de justice sociale.

La nouvelle tarification pourra s'accompagner d'un effet secondaire en termes de recettes, les visiteurs contribuant par le règlement de leurs redevances à financer la mise en place par la commune d'un service de navette, l'équipement en poste de secours et en sanitaires gratuits, ainsi que la restauration et l'entretien de l'espace naturel environnant.

Le dispositif technique adapté au paiement du stationnement est l'horodateur.

Cette démarche sera accompagnée de la mise en place de différentes possibilités d'accéder au site en usant de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et en bénéficiant de la gratuité ou de tarifs modérés :

- Une tarification modulée selon les saisons et selon les heures, pour encourager un tourisme doux en-dehors des situations de forte affluence;
- Une première demi-heure gratuite pour encourager la pratique du déposeminute;
- La gratuité pour les usagers en deux roues motorisés ou non motorisés ;
- L'équipement du boulevard en emplacements sécurisés et gratuits pour vélos;
- La gratuité pour les personnes titulaires d'une « carte mobilité inclusion stationnement » ou de la « carte européenne de stationnement », celles-ci devant toutefois se faire préalablement enregistrer en mairie étant donné les contraintes techniques de l'horodatage automatique ;
- Un demi-tarif pour les résidents principaux, qui tout au long de la saison balnéaire sont amenés à fréquenter le littoral, ceux-ci devant toutefois se faire préalablement enregistrer en mairie étant donné les contraintes techniques de l'horodatage automatique;
- La mise en place d'une navette municipale gratuite qui reliera les parcs de stationnement gratuits du village et le quartier de l'Escalet.

Au vu de ce qui précède, il propose au conseil municipal de fixer comme suit les tarifs 2022 du stationnement et des forfaits post stationnement au quartier de l'Escalet sur le boulevard de La Praya et sur le terrain mis à la disposition de la commune par l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine de l'Escalet : (page suivante)

HORAIRES	PROPOSITIONS			VOTE 2022		
	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
	Mai / Octobre	Juin / Septembre	Juillet / Août	Mai / Octobre	Juin / Septembre	Juillet / Août
AUTOMOBILES						
8h30 / 9h00	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
9h00 / 9h30	Gratuit	0,25 €	0,25 €	Gratuit	0,25 €	0,25 €
9h30 /10h00	Gratuit	0,25 €	0,25 €	Gratuit	0,25 €	0,25 €
10h00 / 10h30	Gratuit	0,25 €	0,25 €	Gratuit	0,25 €	0,25 €
10h30 / 11h00	Gratuit	0,25 €	0,25 €	Gratuit	0,25 €	0,25 €
11h00 / 11h30	0,25 €	0,50 €	0,50 €	0,25 €	0,50 €	0,50 €
11h30 / 12h00	0,25 €	0,50 €	0,50 €	0,25 €	0,50 €	0,50 €
12h00 / 12h30	0,50 €	1,00 €	1,00 €	0,50 €	1,00 €	1,00 €
12h30 / 13h00	0,50 €	1,00 €	1,50 €	0,50 €	1,00 €	1,50 €
13h00 / 13h30	0,50 €	1,00 €	1,50 €	0,50 €	1,00 €	1.50 €
13h30 / 14h00	0,50 €	1,00 €	1,50 €	0,50 €	1,00 €	1,50 €
14h00 / 14h30	0,50 €	1,00 €	1,50 €	0,50 €	1,00 €	1,50 €
14h30 / 15h00	0,50 €	1.00 €	1,50 €	0,50 €	1,00 €	1,50 €
15h00 / 15h30	0,50 €	1,00 €	1,50 €	0,50 €	1,00 €	1,50 €
15h30 / 16h00	0,50 €	1,00 €	1,50 €	0,50 €	1,00 €	1,50 €
16h00 / 16h30	0,25 €	0,50 €	0,50 €	0,25 €	0,50 €	0,50 €
16h30 / 17h00	0,25 €	0,50 €	0,50 €	0,25 €	0,50 €	0,50 €
17h00 / 17h30	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
17h30 / 18h00	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Forfait post stationnement	moyenne saison - cas de stat	nement non payé ou insuffisam ionnement non payé ou insuffi nement non payé ou insuffisam	samment réglé : 11 €	non payé ou insuffisa Forfait post stationn stationnement non pa Forfait post stationn	ement basse saison - cas imment réglé : 5 € ement moyenne saison - yé ou insuffisamment rég. ement haute saison - cas imment réglé : 14,50 €	cas de !é : 11 €
Tous us agers		Première demi-heure gratuite		Première demi-heure gratui		
Parkings municipaux : tarif en mode dégradé				5 €		
Usagers justifiant d'une résidence principale à Ramatuelle sous réserve d'une inscription préalable		Réduction de 50 % quelle que soit la durée		Réduction de 50 % quelle que soit la duré		
Personnes titulaires d'une "Carte mobilité inclusion-stationnement" ou de la "Carte européenne de stationnement" sous réserve d'une inscription préalable		Gratuit sous condition		Gratuit sous conditi		
DEUX ROUES MOTORISES		Gratuit		Grati		
VELOS/VELOS A ASSIS			Gratuit			

## REÇU EN PREFECTURE le 17/03/2022 Application agrave 6-legalitectom 99\_DE-083-218301018-20220314-DEL021\_2022

Ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- De fixer comme ci-dessus les tarifs 2022 du stationnement et des forfaits post stationnement au quartier de l'Escalet sur le boulevard de La Praya et sur le terrain mis à la disposition de la commune par l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine de l'Escalet.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Roland BRUNO. (VAR)